

# les cahiers du Développement Social Urbain

N°61 premier semestre 2015



**Déclarer n'est pas lutter :  
contre les discriminations,  
place à l'action !**

centre de ressources et d'échanges  
pour le développement social urbain en rhône-alpes





# éditorial

Voilà un peu plus de dix ans, le CR•DSU publiait un numéro des *cahiers du Développement Social Urbain* sur les discriminations raciales<sup>1</sup>. À la relecture, il s'avère que les sujets évoqués, la manière de les aborder, paraissent toujours d'actualité. Et pourtant il y a nécessité à reprendre le sujet tant il demeure encore éloigné des préoccupations des acteurs de la politique de la ville, alors même que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fait de la lutte contre les discriminations l'un des objectifs prioritaires que doit viser la politique de la ville.

Mais qu'appelle-t-on discriminations ? Pourquoi ce terme est-il sujet aux amalgames ? D'après Patrick Simon, « *il s'agit de phénomènes complexes, où interviennent de multiples paramètres* »<sup>2</sup>, d'où la difficulté, d'une part, à les identifier et, d'autre part, à les traiter. D'un point de vue juridique, « *la discrimination se définit comme une différence de traitement entre des personnes ou des groupes placés dans une situation comparable sur la base d'un critère illégitime et illégal dans un domaine visé par la loi* »<sup>3</sup>. Alors que les discriminations se réfèrent à des actes et des pratiques et qu'elles constituent un délit, l'une des difficultés est de pouvoir les repérer, les mesurer. Insuffisamment d'études sont consacrées au sujet. L'une de celles qui fait référence, l'enquête *Trajectoires et Origines* conduite en 2008<sup>4</sup>, a d'ailleurs montré combien il était important de pouvoir disposer d'outils pour comprendre le rôle des différents facteurs dans la production des discriminations et *in fine* améliorer les connaissances sur ce sujet.

## Contre les discriminations : quel rôle pour la politique de la ville ?

Par ailleurs, l'actualité récente des événements de janvier 2015 a donné lieu, notamment dans les médias, à des amalgames « dangereux » entre les questions du vivre ensemble, de citoyenneté et de laïcité avec les phénomènes de radicalisation et le terrorisme. À nouveau, la politique de la ville est questionnée, voire accusée, comme si elle pouvait, à elle seule, résoudre des problèmes de société qui dépassent largement son champ de compétence. Il paraît donc important de poser le plus sereinement possible les termes du débat et de s'interroger sur ce que peut réellement dire et faire la politique de la ville sur ces questions, en tirant un fil, celui de la lutte contre les discriminations qui fait partie intégrante de ses objets et missions. En effet, si la question de la lutte contre les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée n'est pas inédite pour les acteurs de la politique de la ville, elle est à nouveau inscrite à l'agenda puisqu'elle constitue l'un des axes transversaux des contrats de ville, avec l'égalité femmes/hommes et la jeunesse.

Le Gouvernement a tenu le 6 mars dernier un comité interministériel consacré à l'égalité et la citoyenneté en abordant quatre volets : la politique de citoyenneté, la politique de peuplement, l'éducation et l'activité économique. Ce comité a publié 60 mesures pour l'égalité et la citoyenneté, dont certaines concernent les quartiers de la politique de la ville. En outre, la secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville a annoncé l'ajout d'un volet supplémentaire pour les contrats de ville intitulé « valeur de la République et citoyenneté » dont le contenu devrait être précisé dans les mois qui viennent.

...

Au vu de ces éléments de contexte, il paraît important de traiter ensemble les sujets de la non-discrimination et de l'égalité - en particulier l'égalité de traitement - tant ils sont liés et constituent des enjeux forts de la politique de la ville. S'agissant de la question de la laïcité, elle sera évoquée à travers plusieurs articles, mais ne constituera pas pour autant un axe central de ce numéro.

## Les discriminations : objet de débat... et d'actions

Le dernier élément de contexte est de nature territoriale. La région Rhône-Alpes se révèle assez volontariste en matière de lutte contre les discriminations, que ce soit par l'engagement de certaines collectivités locales ou la présence de structures et de personnes ressources qui contribuent à nourrir le débat sur cette question. Pour préparer ce numéro, nous avons profité de ce terreau favorable et avons réuni un comité d'orientation *ad hoc* constitué de chercheurs, de professionnels de collectivités locales et de représentants institutionnels<sup>5</sup>. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour la qualité des échanges et la haute tenue des débats.

L'objectif de ce numéro est d'apporter un outillage aux acteurs de la politique de la ville sur les principes d'égalité et de non-discrimination. Il vise plus précisément à décrypter les réalités et les enjeux, à présenter des expériences en Rhône-Alpes en matière de prévention et de lutte contre les discriminations, à identifier les points de blocage et les leviers dans la mise en œuvre des actions, et à créer du débat autour de ces questions.

Pour pouvoir lutter contre les discriminations, il faut comprendre de quoi l'on parle. L'objet de la première partie de ce numéro est de proposer différentes portes d'entrée dans le sujet ainsi que plusieurs pistes d'analyse afin de permettre au lecteur de disposer des clés nécessaires pour appréhender la question et poursuivre la lecture. Pour cela, large place est laissée dans cette partie aux chercheurs pour qualifier la lutte contre les discriminations, dont l'objet et les moyens sont peu stabilisés dans les politiques publiques, quand on les regarde avec du recul. Dans la deuxième partie, nous avons cherché à mettre en lumière les acteurs et les actions qui, du national au local, participent de la lutte contre les discriminations, en insistant sur les leviers mais aussi les points de blocage. Car, en la matière, il n'existe pas de solution idéale, pas de réponse absolue. Et l'on s'aperçoit que c'est le travail au plus près des acteurs, le « tricotage », qui peut produire des résultats en cohérence avec la réalité du territoire. Dans la troisième partie, nous proposons des pistes de réflexion et d'action au regard de l'enjeu et de l'opportunité offerts par les nouveaux contrats de ville qui devront « *concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations* ». Certes la marche peut paraître haute, mais elle n'est pas infranchissable, pour peu que l'on s'en donne les moyens.

Espérons que ce numéro des *cahiers du Développement Social Urbain* contribue à faire vivre le débat sur ces questions pour susciter de l'intérêt et de l'envie d'agir.

Frédérique Bourgeois

1 - « Discriminations raciales. Repérer et comprendre pour mieux agir », *Les cahiers du DSU*, n°39, hiver 2003-2004.

2 - *In Les cahiers du DSU, op.cit.*, p. 6.

3 - « La lutte contre les discriminations : un enjeu social incontournable », *Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville*, ORIV, n°98, mars 2015, p.2.

4 - *Enquête Trajectoires et Origines (TeO)*, Ined-Insee, 2008.

5 - Julien Casanova (DRJSCS Rhône-Alpes), Sophie Ebermeyer (Grenoble Alpes Métropole), Flor Egas (Défenseur des droits), Alisson Hafsa (CR•DSU), Sarah Hamouda (Grenoble Alpes Métropole), Abdeli Hebbache (conseil régional Rhône-Alpes), Stéphane Kus (Centre Alain Savary, IFE/ENS), Éva Ordinaire (Défenseur des droits), Patrick Rozenblatt (université Lyon 2), Djaouida Séhili (université Lyon 2).

# sommaire

## Déclarer n'est pas lutter : contre les discriminations, place à l'action !

### éditorial

Frédérique Bourgeois .....	1
----------------------------	---

### première partie

<i>Les discriminations : décrypter les réalités, identifier les enjeux</i> .....	5
« C'est lié à l'étiquette qu'on a sur le front » : les discriminations racontées par les jeunes des quartiers, Marion Pollier . . . .	6
Quelques définitions pour comprendre. ....	8
Vers une légalisation des discriminations à raison de la religion ? Myriame Matari .....	9
Inégalités, discriminations : comprendre pour mieux agir, Sophie Ebermeyer .....	10
Des discriminations au collège ? Éléments de réponse par l'analyse de parcours d'élèves, Fabienne Ferrerons .....	12
La racialisation du sexisme dans les quartiers : infériorisation et invisibilisation des inégalités ethniques, Nouria Ouali. . . . .	14
Quand la discrimination territoriale occulte les discriminations ethnoraciales, Thomas Kirszbaum .....	17

### deuxième partie

<i>Face aux discriminations, quels moyens d'action ?</i> .....	21
La lutte contre les discriminations, un enjeu de citoyenneté, Jacques Toubon et Raphaël Le Méhauté .....	22
Usages et mésusages des catégories territoriales, un « nouvel âge » dans l'analyse des inégalités ? Milena Doytcheva .....	23
L'action du Défenseur des droits au bénéfice des quartiers : quelles perspectives ? Flor Egas et Éva Ordinaire .....	26
Une brève histoire de la lutte contre les discriminations en Rhône-Alpes, Christine Piguillem .....	28
Pour un égal accès à la ville et à la citoyenneté, Agnès Thouvenot. ....	29
Lutter contre les discriminations dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse :	
expérimentations dans l'agglomération grenobloise, Sophie Ebermeyer et Hakima Necib. ....	30
De l'utilité d'un réseau pour lutter contre les discriminations à l'école, Stéphane Kus. ....	31
La formation en matière de discriminations : efficace ? Nadia Hamadache. ....	32
Quand une entreprise s'engage en faveur de la diversité : l'exemple du groupe Casino, Mansour Zoberi .....	34

### troisième partie

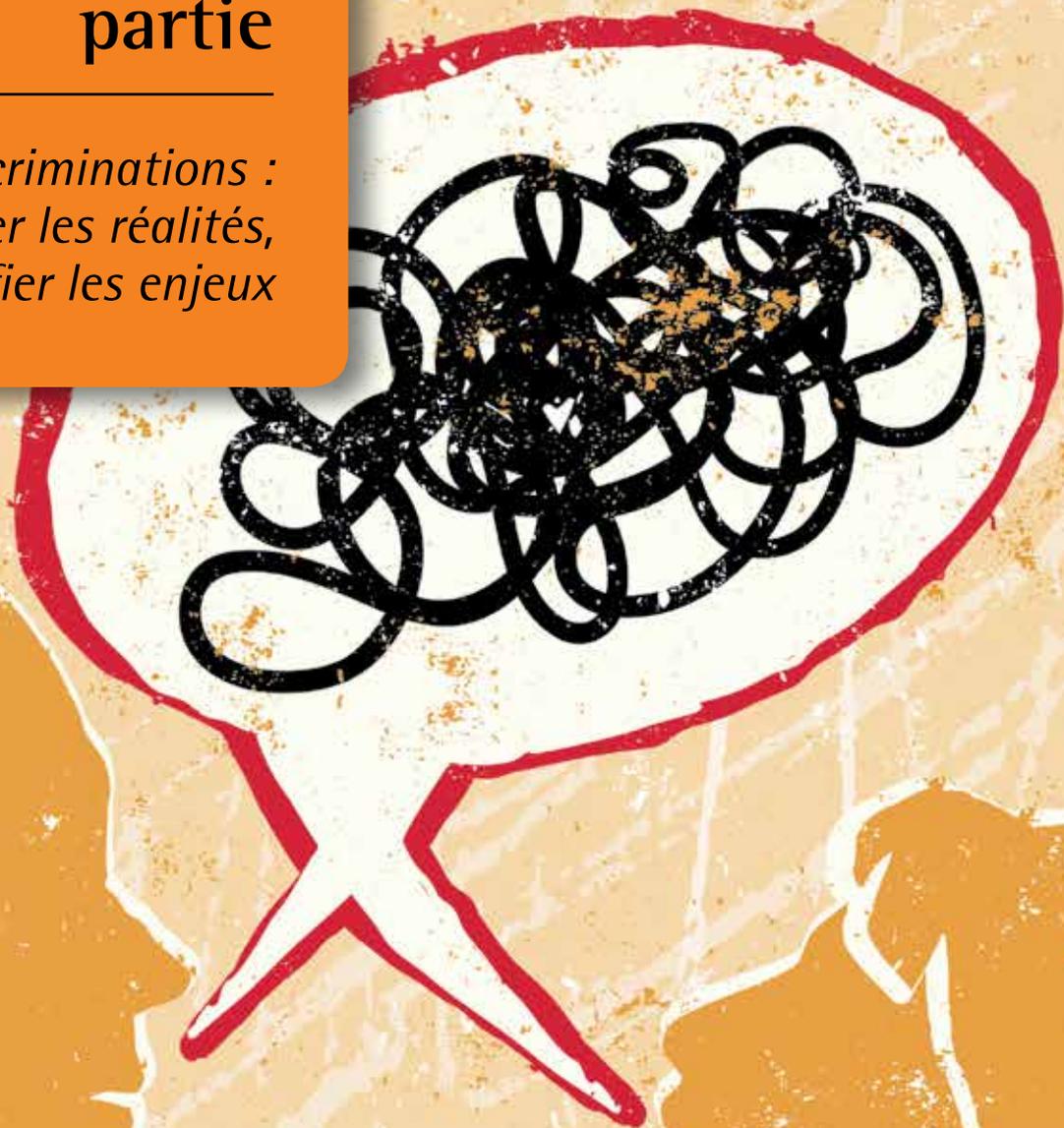
<i>Nouveaux contrats de ville, nouveau départ pour la lutte contre les discriminations</i> .....	35
Discriminations dans les quartiers populaires : renforcer l'action publique locale, Frédéric Callens .....	36
Agir local... et se projeter à l'échelon intercommunal : l'exemple de Bourgoin-Jallieu, Stéphane Jeannet .....	39
La mesure des discriminations : état des savoirs, des pratiques, des attentes, Éric Cédiey et Fabrice Foroni .....	40
Des démarches de participation citoyenne pour lutter contre les discriminations, Céline Ziwès. ....	42
Fédérer autour de la lutte contre les discriminations en Rhône-Alpes : un pari sur l'avenir, Julien Casanova. ....	44
Chronique d'une formation universitaire singulière :	
la chaire « égalité, inégalités et discriminations » et ses diplômés, Patrick Rozenblatt et Djaouida Séhili .....	45

### bibliographie

Muriel Salort .....	47
---------------------	----

# première partie

*Les discriminations :  
décrypter les réalités,  
identifier les enjeux*



# Inégalités, discriminations : *comprendre pour mieux agir*

Appréhender les discriminations sous l'angle des rapports sociaux conduit Sophie Ebermeyer, chargée de mission égalité et lutte contre les discriminations à Grenoble Alpes Métropole, à aborder de front les questions d'inégalités sociales. Elle souligne la difficulté à faire émerger la lutte contre les discriminations comme une véritable politique publique et les moyens à disposition des acteurs pour faire reconnaître cette question.

Les discriminations constituent un mode de régulation sociale consistant à limiter l'accès aux biens et services fondant les inégalités sociales (emploi, logement, services...), sur la base de critères prohibés. Les critères concernés par la discrimination touchent directement l'identité personnelle (sexe, âge, santé, famille, appartenance nationale...) et les droits fondamentaux (convictions religieuses, opinions politiques...). C'est pourquoi les discriminations ont des effets profonds et destructeurs au niveau individuel et en matière de cohésion sociale.

## Prohiber les inégalités de traitement

En France la traduction du principe d'égalité en droit vise à prohiber les inégalités de traitement (à situation comparable) fondées sur ces 20 critères. D'autres pays font figurer l'origine sociale dans ces critères.

## Les discriminations produisent des inégalités sociales

L'apport des sciences sociales à la compréhension des processus produisant les inégalités et discriminations amène à considérer les rapports sociaux qui hiérarchisent la société selon plusieurs grandes dimensions (rapports de sexe, de « race », de classe). Ces rapports se traduisent par des relations de pouvoir dans les organisations et les institutions, et par la production de normes, jamais neutres. Pour autant, l'existence

de ces rapports sociaux est la plupart du temps ignorée, voire niée. La psychologie a pourtant montré que ces rapports sociaux s'inscrivent dans nos structures mentales sous la forme de stéréotypes qui interviennent inconsciemment dans nos choix et dans les processus de décision. La mesure des discriminations a aussi montré qu'elles constituent un phénomène de grande ampleur. Mais elles demeurent peu visibles et surtout déniées, car participant au dévoilement de ces rapports.

Par ailleurs, les discriminations se combinent au phénomène de stigmatisation (rejet, injures, exclusions, harcèlement entre jeunes...). C'est pourquoi le sentiment de vivre des discriminations est très répandu, en particulier sur le critère de l'origine supposée. Cela ne signifie pas qu'il y a « victimisation », car on observe plutôt une faible mobilisation du droit par les victimes. Par exemple, les habitants des quartiers prioritaires s'adressent peu au Défenseur des droits. Plus récemment, plusieurs auteurs ont insisté sur les lourdes conséquences des discriminations sur la citoyenneté et la cohésion sociale<sup>1</sup>, pointant les effets en matière de défiance vis-à-vis des institutions, de repli, d'exclusion, de violence, de limitation des performances d'une société. Tout cela est bien entendu à relier au contexte international.

Enfin, les différentes dimensions qui organisent ces rapports sociaux (de classe, de sexe, de « race ») se combinent dans la pratique selon des configurations variables en fonction des domaines (emploi, logement, service public, éducation...) et des situations. C'est ce à quoi s'attache l'approche intersectionnelle des inégalités et discriminations. Au niveau des

pratiques sociales, ces rapports se combinent plus qu'ils ne se cumulent : si l'on est noir, il va parfois être plus avantageux d'être femme qu'homme ; dans d'autres situations, ce sera l'inverse. Enfin, ces divers rapports sociaux sont « *co-extensifs : en se déployant, les divers rapports sociaux de sexe, de classe, de "race" se reproduisent et se co-produisent mutuellement* »<sup>2</sup> ; ils forment un nœud qui ne peut être séquencé.

## Un enjeu de politique publique

La lutte contre les discriminations consiste à rendre effective une égalité proclamée en droit (dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Constitution française notamment). Concrètement il s'agit d'enrayer les mécanismes qui entraînent les inégalités et discriminations, en déconstruisant ces rapports, normes et stéréotypes, pour les faire évoluer vers plus d'égalité. Le pendant de cet axe est la mobilisation du droit, pouvant conduire à la sanction, voie qui est cependant peu accessible, notamment pour les habitants des quartiers populaires.

Traiter ce phénomène nécessite de reconnaître que les discriminations sont un problème pour en faire un objectif de politique publique. Or cela n'est pas le cas concernant tout particulièrement les discriminations raciales. De nombreux observateurs ont constaté que les démarches « diversité » en entreprises ont finalement peu concerné ces discriminations<sup>3</sup>. L'absence d'une politique nationale claire de lutte contre les discriminations, puisqu'elle est circonscrite à la politique de la ville, entraîne un manque de reconnaissance de cette question. Cela témoigne de mécanismes de déni traversant toute la société et s'ancrant dans les discours négatifs sur l'immigration et la production du racisme. Localement, il est d'autant plus difficile de rendre légitime cette question qu'elle est peu légitime au niveau national.

## Agir au cœur des institutions et auprès des habitants

Le rôle des institutions dans la production des normes et des hiérarchies n'est plus à démontrer. C'est pourquoi il est important d'agir au cœur des institutions. La lutte contre les discriminations oscille

entre réguler et sanctionner (prévenir et lutter). Mais sachant que le droit est difficile à appliquer, l'accent est mis sur le développement de démarches consistant à intégrer l'égalité de traitement dans les politiques publiques, notamment par la formation de ses acteurs. Autrement dit, il s'agit de développer une approche auto-réflexive des institutions. Mais peu d'entre elles sont enclines à se regarder fonctionner, et, surtout, leur projet est-il de réduire les inégalités ? En théorie oui, en pratique plus difficilement.

Les acteurs de la politique de la ville peuvent s'appuyer sur le référentiel national de lutte contre les discriminations produit par le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires), clair dans ses objectifs et visant à répondre à ces grands enjeux : mobiliser les institutions (le droit commun), traiter les discriminations raciales, auxquelles sont particulièrement confrontées les populations des quartiers de la politique de la ville. Ceci dit, par la politique de la ville, le risque est aussi de maintenir la focale sur les publics (harcèlement, injures sexistes, racistes, homophobes...) et non sur les mécanismes qui conduisent à des discriminations.

Enfin, le cadre national insiste sur la nécessité d'agir avec les habitants. L'enjeu de l'action auprès des habitants représente donc un véritable défi. Les discriminations étant peu visibles et cette question étant peu reconnue, on arrive vite à la conclusion que ce n'est pas un problème. Pourtant, des acteurs de terrain des quartiers prioritaires observent qu'il n'est pas possible de lutter contre le sexisme, l'homophobie, etc. tant qu'on ne reconnaît pas les discriminations vécues par les habitants qui subissent fortement les discriminations raciales. ■

**La lutte contre les discriminations oscille entre réguler et sanctionner**

Sophie Ebermeyer

1 - Cf. notamment les travaux de D. Lapeyronnie, F. Dubet, G. Kepel et O. Roy.

2 - J. Kergoat, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in E. Dorlin, *Sexe, race, classe : pour une épistémologie de la domination*, Puf, 2009.

3 - « De la lutte contre les discriminations ethnoraciales à la "promotion de la diversité". Une enquête sur le monde de l'entreprise », in Milena Doytcheva et Vincent Caradec, *Inégalités, discriminations, reconnaissance. Une recherche sur les usages sociaux des catégories de la discrimination*, Rapport de recherche pour la DREES-Mire, décembre 2008.

## deuxième partie

*Face aux discriminations,  
quels moyens d'action ?*



# La lutte contre les discriminations, un enjeu de citoyenneté

Comment prévenir et combattre les discriminations ?

Éléments de réponse sous forme de regards croisés entre le Défenseur des droits, Jacques Toubon, et le Commissaire général délégué à l'égalité des territoires, Raphaël Le Méhauté.

## Discriminations, inégalités et quartiers en politique de la ville : comment analysez-vous les liens entre ces trois dimensions ?

**Jacques Toubon :** Les discriminations ne concernent pas seulement les habitants de ces quartiers, mais elles y frappent ceux dont les chances sont déjà limitées par les inégalités sociales et territoriales (revenu, qualification, équipements, enclavement) et les accentuent. Ces injustices traduisent des rapports sociaux déséquilibrés qui, dans les quartiers populaires, se manifestent de manière exacerbée. L'enjeu de la nouvelle contractualisation de la politique de la ville est de lutter à la fois contre les discriminations, avec les outils du droit, et les inégalités sociales, avec les politiques publiques de solidarité et la péréquation.

**Raphaël Le Méhauté :** Parmi les critères énoncés par la loi, la prévention des discriminations liées à l'origine, réelle ou supposée, et la discrimination territoriale à l'adresse sont éligibles au soutien et aux financements sur les crédits spécifiques de la politique de la ville. L'action du ministère, au niveau national ou local dans le cadre des contrats de ville, s'attache à lever le déni des acteurs privés et publics, à mettre des mots sur la réalité vécue et à renforcer l'enjeu fondamental qu'est la citoyenneté.

## Quels sont vos moyens d'action pour lutter contre les discriminations et les inégalités ?

**Raphaël Le Méhauté :** Nos moyens reposent à la fois sur le dynamisme et les actions des associations que nous soutenons mais aussi sur notre propre capacité à impulser et innover sur ce champ par le biais de quatre types d'outils d'ingénierie mis à la disposition des collectivités et des acteurs locaux : les diagnostics stratégiques territoriaux ; l'accompagnement des acteurs à la mise en place d'un projet territorial de lutte contre les discriminations ; les formations des acteurs territoriaux et les plans locaux territoriaux de prévention des discriminations.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs d'égalité des chances de la politique de la ville peuvent contribuer indirectement mais efficacement à la réduction des inégalités dont les discriminations.

**Jacques Toubon :** Pour instruire les réclamations, le Défenseur des droits dispose de pouvoirs d'enquête. Si la discrimination est établie, différentes solutions peuvent être mises en œuvre : résolution à l'amiable, observations devant les tribunaux, saisine des autorités compétentes pour engager des poursuites disciplinaires ou recommandations aux mis en cause.

La promotion de l'égalité est complémentaire à la protection des droits. Le dialogue avec la société civile, l'analyse des réclamations et les études permettent d'analyser les pratiques discriminatoires. Cette expertise fonde nos actions de prévention et nos propositions de réformes législatives et réglementaires.

## Quel bilan pouvez-vous en dresser ?

**Raphaël Le Méhauté :** Les premiers éléments pour 2015 nous confortent dans l'approche « remontante » que nous proposons désormais via le nouveau cadre de référence<sup>1</sup>. À ce jour, 68 plans territoriaux de lutte contre les discriminations sont actifs. Ce chiffre devrait augmenter suite à la réforme de la politique de la ville. 117 diagnostics territoriaux ont été conduits depuis 2005 (50% d'entre eux visent la question de l'emploi). En 2015, près de 30 nouvelles demandes nous ont été transmises. Et 55 formations à la prévention des discriminations sont d'ores et déjà engagées dans la perspective des contrats de ville.

**Jacques Toubon :** En 2014, 73 463 saisines ont été traitées, dont 4 535 au titre des discriminations (+ 23% en un an). L'origine demeure le premier critère (24%), puis le handicap (21%) et l'état de santé (13%). L'emploi est le principal domaine de réclamation. Ce bilan pose la question du non-recours, en particulier des publics vulnérables les plus exposés aux difficultés à faire valoir leurs droits. Le manque d'information et les difficultés d'accès aux services publics y participent. Priorité est donnée à la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits, par le renforcement du réseau des délégués territoriaux, l'intervention au plus près des besoins des habitants des quartiers prioritaires, la mobilisation et la formation des acteurs. ■

*Jacques Toubon et Raphaël Le Méhauté*

<sup>1</sup> - Cf. Frédéric Callens, pp. 36-38.

# Pour un égal accès à la ville et à la citoyenneté

En plaçant la problématique de la lutte contre les discriminations (LCD) dans une réflexion globale sur la ville, Agnès Thouvenot, adjointe au maire de Villeurbanne, chargée de l'économie solidaire, l'emploi et l'insertion, la santé, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, témoigne du chemin parcouru par les acteurs villeurbannais de la LCD depuis le début des années 2000 et donne des raisons de poursuivre et d'espérer.

## Comment a été appréhendée la lutte contre les discriminations dans la politique de Villeurbanne ?

La prise de conscience est née au début des années 2000 d'une interpellation citoyenne autour des questions d'intégration. La mise à l'agenda politique s'est faite en même temps que le lancement des initiatives européennes. Ainsi, dans le cadre du projet européen Equal-Accede sur les discriminations ethniques à l'emploi, il a été procédé au recrutement d'une chargée de mission qui a structuré la démarche, avec un point de vigilance pour concilier les pratiques de terrain et l'aspect scientifique de la question, le monde de la recherche. À partir de 2009, le groupe de travail élus/citoyens initial s'est transformé en Conseil consultatif de lutte contre les discriminations ethniques. Il a été renouvelé en 2012 et en 2014. Il se réunit une fois par trimestre pour suivre l'avancée des initiatives et proposer des actions.

## Avez-vous une focale particulière en direction des habitants des quartiers populaires ?

Pas particulièrement. Certes, le risque de discriminations raciales est plus fort dans les quartiers populaires et nous avons pu bénéficier de financements politique de la ville. Mais notre action concerne l'ensemble des habitants de Villeurbanne. Nous plaidons pour un égal accès de tous à la ville et la citoyenneté, c'est-à-dire pour une ville inclusive. Ainsi, la mission LCD est aujourd'hui rattachée à la direction générale des services de la ville et des actions sont conduites aussi bien dans le cadre du contrat enfance jeunesse, du plan stratégique de l'économie sociale et solidaire ou de la prévention de la délinquance et de l'accès au droit.

## Quelles sont les actions les plus significatives conduites dans ce domaine ?

L'action la plus structurante est le réseau de vigilance villeurbannais en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination. Il a été créé en 2008 et rassemble 12 structures intermédiaires dans l'accès au droit (logement, emploi, droits sociaux...), en contact avec le public. Il s'agit de repérer des situations de discrimination, de les qualifier juridiquement, puis de saisir les instances compétentes. Un observatoire local des discriminations a été mis en place. Depuis 2010, 380 situations potentiellement discriminatoires ont été repérées, 60% d'entre elles ont été traitées par le délégué du Défenseur des droits. La deuxième action structurante est celle qui est menée autour du logement avec trois axes : l'attribution des logements sociaux, le testing auprès des agences immobilières privées et une réflexion sur la mixité sociale et la non-discrimination. Cette démarche a permis de prendre conscience qu'il pouvait y avoir une injonction contradictoire à essayer de concilier mixité sociale et non-discrimination et que finalement la mixité sociale n'était pas un outil opérant de gestion de la ville.

## Comment travaillez-vous cette question avec vos collègues élus ?

Travailler la lutte contre les discriminations nécessite de se plonger dans un corpus intellectuel particulier qui oblige à déconstruire ses propres représentations. Certains élus sont sensibles à cette question car ils ont vécu eux-mêmes des discriminations et représentent de fait des alliés. Afin d'être plus efficaces collectivement sur cette question, une formation destinée aux élus sera organisée d'ici la fin de l'année.

## Comment la LCD est-elle prise en compte dans le prochain contrat de ville ?

Nous allons travailler autour de quatre axes majeurs : emploi/insertion, éducation, accès aux droits et accès aux services privés et publics, notamment accès au prêt bancaire dans le processus de création d'entreprise et accès au prêt immobilier pour les personnes qui sortent du logement social. À partir des actions initiées et capitalisées dans le cadre de la politique de la ville, l'enjeu est de pouvoir irriguer sur l'ensemble des politiques municipales. ■

*Agnès Thouvenot*

## troisième partie

*Nouveaux contrats de ville,  
nouveau départ pour la lutte  
contre les discriminations*



# Agir local... et se projeter à l'échelon intercommunal : *l'exemple de Bourgoin-Jallieu*

Comment un chef de projet politique de la ville œuvrant à l'échelle communale parvient à travailler la question de la lutte contre les discriminations (LCD) et apporte sa pierre à l'édifice intercommunal ?

Témoignage de Stéphane Jeannet, chef du service enfance-jeunesse-famille et en charge de la politique de la ville à Bourgoin-Jallieu (Isère).

Au niveau de la ville de Bourgoin-Jallieu (27 459 habitants), des actions autour de la LCD ont été portées depuis 2011-2012 par les acteurs de la jeunesse : ville, mission locale, prévention spécialisée, fédération Léo Lagrange, centres sociaux. Après avoir abordé la question des discriminations via le théâtre forum, les acteurs socioéducatifs du territoire, en collaboration avec la Caisse d'allocations familiales et la Maison des habitants, ont travaillé sur une exposition portant sur les discriminations, exposition qui a circulé en 2013 dans les structures d'accueil de la ville. Puis ils ont participé à la création d'un jeu, « Ensemble à part Ted », qui permet à des jeunes et des moins jeunes de prendre conscience de l'existence de discriminations et de trouver des réponses collectives.

## Les acteurs de la jeunesse à l'origine de la prise de conscience

Ces différentes initiatives ont permis de fédérer un réseau d'acteurs autour de la LCD qui s'apparente à un outil de veille, sans en avoir le formalisme. Les professionnels de la jeunesse se retrouvent, malgré et/ou grâce à leurs différentes compétences, et essaient par l'échange de trouver des réponses à des situations qui se posent à eux, dans leur univers professionnel.

Dans le cadre de la préparation du contrat de ville porté par la CAPI (Communauté d'agglomération Porte de l'Isère)<sup>1</sup>, cette question a été travaillée par les comités techniques de préparation du contrat de ville, avec l'ensemble des partenaires. Il s'avère que si la LCD n'est pas une priorité du contrat, elle est néanmoins inscrite comme

un axe transversal sous le thème « égalité, lutte contre les discriminations, laïcité » avec comme perspective, à moyen terme, l'élaboration d'un plan de lutte LCD territorial. Des pistes d'action sont également envisagées : formation/sensibilisation sur la LCD, le fait religieux, la laïcité ; espace d'écoute, d'accueil et de prise en charge des victimes ; temps d'échanges des bonnes pratiques...

## La LCD nécessite une vigilance permanente

Autour de l'enjeu commun que constitue la lutte contre les discriminations, chaque ville a cependant une entrée spécifique : la dimension religieuse pour Villefontaine, l'accueil des réfugiés politiques pour l'Isle d'Abeau, et la jeunesse pour Bourgoin-Jallieu, qui reste ainsi dans la continuité des travaux antérieurs.

Pour l'instant, en ce qui concerne Bourgoin-Jallieu, l'ouverture aux domaines de l'emploi ou du logement n'est pas envisagée (même si un travail est prévu en ce sens sur la politique de peuplement) et l'entrée privilégiée reste celle du développement social. Le rôle du chef de projet communal est d'être vigilant pour que, d'une part, des actions portées par les acteurs du développement social soient fléchées « lutte contre les discriminations » et que, d'autre part, la LCD soit présente dans les actions de cohésion sociale. L'important est que chaque porteur de projet soit garant de cette préoccupation et se pose la question de la discrimination dans le cadre des actions qu'il conduit sur le territoire.

Pour mener à bien des actions LCD, il est important de bénéficier d'un portage politique. À Bourgoin-Jallieu, Sophie Guttin-Lombard, l'élue chargée de la politique de la ville, a également la responsabilité de la lutte contre les exclusions et a inscrit la LCD dans son périmètre d'intervention. Cette cohérence constitue un atout pour la poursuite du travail. ■

Stéphane Jeannet

<sup>1</sup> - Le contrat de ville de la CAPI concerne 5 quartiers prioritaires, situés sur 3 communes (Villefontaine, Bourgoin-Jallieu et l'Isle d'Abeau), soit 10 190 habitants et 4 quartiers de territoire de veille active.

Que chaque porteur de projet soit garant de cette préoccupation

## Pour aller plus loin...

Ces éléments bibliographiques viennent en complément des références citées dans les articles de ce numéro. Les documents signalés sont consultables au CR•DSU.

 Les documents existant en version électronique sont téléchargeables à partir de la version numérique de cette bibliographie sur [www.crdsu.org](http://www.crdsu.org)

### ■ Comprendre le sujet

 « Enquête 2014 sur la LCD dans les collectivités », réalisée par le comité de pilotage du groupe de travail « Égalité de traitement, prévention et lutte contre les discriminations » de l'IRDSU

IRDSU, juin 2014

Cette enquête réalisée auprès de 26 collectivités dont Échirolles, Fontaine, Saint-Priest, l'agglomération grenobloise, le conseil général de l'Isère, Lyon, Saint-Étienne Métropole et Saint-Fons, dresse un état des lieux de l'action publique sur la lutte contre les discriminations et partage ses constats entre professionnels de la LCD.

#### Intégration : une « refondation » enlisée

*Migrations société* n°155, septembre-octobre 2014, pp. 47-232.

Ce dossier fait le point sur l'action du gouvernement en matière de politique d'intégration depuis la remise des cinq rapports sur la « refondation » de la politique d'intégration fin 2013.

#### Discriminations. Histoire et territoires

*Écarts d'identité* n°123, 2014, pp. 3-64

Ce numéro met en regard des analyses sur les facteurs générant des discriminations et sur des pratiques actuelles de lutte contre les discriminations, parfois « ratées » faute d'une bonne et fine observation du terrain. Un détour par l'origine des discriminations en France donne un éclairage sur certains processus invariants de discrimination.

#### Les discriminations dans le champ socioéducatif : connaître les réalités, transformer les pratiques

*Les Échos des ateliers du CR•DSU* n°13, novembre 2014

Ce numéro donne des repères sur les formes que peuvent prendre les discriminations dans le champ socioéducatif et propose des éléments de réflexion sur quatre thèmes : la gestion des ressources humaines, la petite enfance, les discriminations liées au genre et les discriminations liées à l'origine.

Fabrice DHUME

#### Racisme, diversité, ethnicité, intégration, discrimination... Petit lexique historique et points d'ancrage problématiques

*ISCRA-Est*, mars 2009

Cet article porte un regard historico-politique sur l'usage et le sens des termes « racisme, diversité, ethnicité, intégration, discrimination », à la fois dans le champ scientifique, dans le champ politique et au sein de l'institution scolaire. Il explicite le lien entre ces différents termes, ainsi que le flou et l'instabilité qui les entourent.

Christelle HAMEL

#### De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire

*Migrations société* vol.17, n°99-100, mai-août 2005

En partant de l'analyse de la racialisation des violences sexistes et le rejet des fils d'immigrés maghrébins, cet article examine la façon dont le racisme manipule la dénonciation du sexisme, puis présente les effets de ces discours sur les personnes qui en sont la cible : la « Beurette émancipée » érigée en figure de l'intégration réussie, l'émancipation sexuelle des filles « intégrées », le sexisme iden-

taire comme produit du racisme, la virginité et le choix du conjoint en tant qu'enjeux identitaires, le contrôle social des filles et les violences sexistes. Loin de faire diminuer les violences sexistes, les logiques racistes qui se cachent derrière l'anti-sexisme tendent à les renforcer.

### ■ Les discriminations dans les quartiers politique de la ville

#### Évolution du regard sur les quartiers sensibles et les discriminations entre 2009 et 2014

*CREDOC*, 2015, 110 p

Cette étude réalisée à la demande de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances aborde trois thèmes : les préoccupations de l'opinion publique vis-à-vis de plusieurs questions sociétales (pauvreté, insécurité, quartiers « sensibles », inégalités de revenus, intégration des immigrés en France, etc.) ; le regard porté sur les quartiers dits « sensibles » ; l'état de l'opinion vis-à-vis des discriminations.

#### Enquête sur les plans de lutte contre les discriminations en Rhône-Alpes

*CR•DSU*, juin 2015, 6 p

Enquête conduite dans le cadre de la préparation de ce numéro des *cahiers du Développement Social Urbain* auprès d'une vingtaine d'acteurs-clés des plans de lutte de la région (agents des collectivités locales, de l'État et représentants du monde associatif). Elle permet de comprendre leur évolution, leur spécificité et de disposer d'une vision d'ensemble de la situation rhônalpine.

À télécharger sur [www.crdsu.org](http://www.crdsu.org).



...

Yaël BRINBAUM  
et Christine GUEGNARD

☺ **Effets du lieu de résidence en Zus sur les parcours et le sentiment de discrimination des jeunes issus de l'immigration**

*Les documents de travail de l'Institut de recherche sur l'éducation, 2015/3, mai 2015, 16 p.*

Cette étude montre que les jeunes issus de l'immigration sont davantage pénalisés pour trouver un emploi, de manière accentuée s'ils sont originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne et résidant dans des quartiers défavorisés. Un chômage persistant et des orientations contraintes au cours de leur formation initiale induisent un sentiment de discrimination à l'embauche éprouvé par ces jeunes.

☺ **Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés**

*Rapport public du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 19 juin 2014*

Dans le contexte de la réforme de la politique de la ville, le rapport « ÉGALITER » décrit, chiffres à l'appui, les inégalités femmes-hommes et explique pourquoi elles sont exacerbées dans les quartiers de la politique de la ville. Il propose aussi des outils pratiques à destination des actrices et acteurs de terrain et formule 44 recommandations.

☺ **Prévention des discriminations & collectivités : initier, mobiliser, pérenniser. Actes du séminaire national 2012 du Réseau RECI**

*RECI, 2013, 53 p.*

Cette publication a pour objectif de permettre aux acteurs de disposer de ressources et de connaissances pour initier des démarches visant l'égalité et la non-discrimination et répondre ainsi aux impératifs des politiques publiques dans ce domaine. Cette contribution collective prône une approche intégrée des discriminations, afin que la non-discrimination structure toute action publique et se décline dans tous les domaines.

Milena DOYTCHEVA

**Une discrimination positive à la française ? Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville**

*La Découverte, 2007, 225 p.*

Cet ouvrage propose une étude historique et empirique des politiques de la ville. Il explore à partir d'une enquête de terrain trois champs problématiques : le développement et l'institutionnalisation de discrimination positive territoriale, l'arrimage aux territoires des politiques d'intégration puis de lutte contre les discriminations, et le soutien public aux organisations « communautaires ».

■ **Laïcité**

☺ **Les fondamentaux sur la laïcité et les collectivités territoriales**

*CNEPT, mai 2015*

Cet ouvrage comporte des fiches techniques accompagnées, dans le cadre d'une approche multimédia, de QCM, de vidéos et de clips d'animation numérique. Il comprend aussi de nombreuses ressources : recueil de textes officiels, présentation des principaux rapports publics sur ce sujet depuis 2000, mise en valeur de quelques documents de référence (charte de la laïcité dans les services publics, charte de la laïcité à l'école, etc.).

Dounia BOUZAR  
et Lylia BOUZAR

☺ **Laïcité et égalité : pour une posture professionnelle non discriminatoire. Synthèse de la formation-action à l'attention des intervenants socio-éducatifs, septembre 2013-juillet 2014**

*Profession Banlieue, RésO Villes et Trajectoire Ressources, 2015, 76 p.*

Cet ouvrage ambitionne de partager, avec des acteurs ou élus de l'action socio-éducative, des interrogations, des réflexions, des critères et des arguments, afin que la question de la laïcité devienne une compétence professionnelle, ne dépende pas uniquement de la subjectivité de chacun et puisse être portée et travaillée collectivement par des équipes de professionnels.

■ **Quelques sites ressources**

☺ **Le Défenseur des droits défend les personnes dont les droits ne sont pas respectés et prône l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.**

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

☺ **Réseau RecI (Ressources pour l'égalité des chances et l'intégration)**

[www.reseau-reci.org](http://www.reseau-reci.org)

☺ **Réseau national de lutte contre les discriminations à l'école**

<http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr>

☺ **L'Observatoire régional de l'intégration et de la ville**

[www.oriv-alsace.org](http://www.oriv-alsace.org)

☺ **L'Institut social et coopératif de recherche appliquée développe des activités de recherche, d'étude et de formation notamment dans le domaine des discriminations.**

[www.iscra.org](http://www.iscra.org)

☺ **Résultats de l'enquête « Trajectoires & origines » menée par l'Ined et les articles associés**

<http://teo.site.ined.fr>

☺ **L'association villeurbannaise pour le droit au logement propose un bulletin de veille mensuel très complet sur les luttes contre les discriminations et le logement.**

[www.avdl.fr](http://www.avdl.fr)

Muriel Salort

## Le CR•DSU, un lieu ressource et de mise en réseau sur le développement social urbain

Le centre de ressources pour le développement social urbain (CR•DSU) en Rhône-Alpes est destiné aux acteurs s'inscrivant dans un objectif de cohésion sociale dans un territoire. Créée en 1993, l'association s'adresse à l'ensemble des acteurs (professionnels ou non) de la politique de la ville et de la cohésion sociale : professionnels, élus, institutionnels, partenaires locaux, réseaux associatifs, chercheurs, formateurs...

Le CR•DSU est une association loi 1901 dont le conseil d'administration comprend des personnes morales (collectivités territoriales, associations régionales ou locales, bureaux d'études...) et des personnes physiques (professionnels du secteur). Le fonctionnement de l'association est assuré par le soutien de plusieurs partenaires : État, conseil régional, Grand Lyon (agglomération lyonnaise), La Métro (agglomération grenobloise), Caf du Rhône, l'Union européenne.

## Qualifier, accompagner et mettre en réseau les acteurs

Différents espaces de travail collectifs permettent aux acteurs, qu'ils soient professionnels ou non, de partager leurs questionnements, leurs expériences, et de rechercher des réponses pertinentes pour conduire des démarches de développement social et urbain. Ils permettent de construire le débat sur la politique de la ville et son évolution. Soutenus par des experts, ils contribuent à la qualification des professionnels et à l'adaptation de leurs interventions. Le centre de ressources facilite ainsi la mise en réseau pour une meilleure coopération et complémentarité des différentes familles d'acteurs.

*Nos actions : des rencontres régulières d'échanges, des ateliers thématiques, des appuis techniques et méthodologiques, des réponses individuelles via un service questions-réponses.*

## Valoriser et capitaliser des pratiques locales

Le centre de ressources apporte des informations, des références, des fiches d'expérience, des éléments de connaissance fondés sur la mémoire de la politique de la ville en Rhône-Alpes et son actualité. Il est en veille permanente sur les pratiques locales et sur les questions émergentes. Le recueil et la synthèse de l'information sont au cœur de nos métiers. Les relations avec les chercheurs constituent un mode de travail privilégié.

*Nos supports de diffusion : Sites & Cités (la lettre d'information du CR•DSU), deux publications thématiques (les cahiers du Développement Social Urbain, Les Échos des ateliers permanents du CR•DSU), des fiches d'expérience, l'alimentation en continu du site Internet, une sélection mensuelle des articles, revues et ouvrages indispensables, un fonds documentaire comprenant plus de 7 300 références.*

# Adhérez au CR•DSU

## Pourquoi adhérer ?

- Soutenir le développement de l'association et marquer son attachement aux enjeux du développement social et urbain.
- Bénéficier des services, du savoir-faire du CR•DSU :
  - Réception gratuite des revues semestrielles *les cahiers du Développement Social Urbain, Les Échos des ateliers permanents du CR•DSU* et de la lettre bimestrielle *Sites & Cités,*
  - Invitation en priorité aux manifestations organisées par l'association,
  - Service documentaire à votre disposition, avec le prêt d'ouvrages et la sélection documentaire mensuelle,
  - Accès à la fonction de conseil et de mise en relation avec des personnes ressources, en appui à vos projets locaux.
- Profiter du potentiel du réseau du CR•DSU, pour faciliter entre autres vos contacts et échanges entre acteurs.
- Participer à la définition des orientations de l'association : vous êtes un relais privilégié pour ajuster nos propositions.

## Barème des adhésions

Consultez le site :  
[www.crdsu.org](http://www.crdsu.org)

### Bordereau d'adhésion

Nom, Prénom .....  
Fonction .....  
Organisme .....  
Adresse .....  
..... Code postal .....  
Ville .....  
Tél .....  
Mail .....

Cotisation 2015 au CR•DSU Rhône-Alpes : ..... €

*(Pour un règlement par virement, veuillez préciser votre nom ou celui de l'organisme, l'intitulé de l'opération.)*

### Bordereau d'abonnement

#### aux cahiers du Développement Social Urbain si vous n'êtes pas adhérent

Oui je m'abonne pour un an (soit deux numéros) aux cahiers du Développement Social Urbain à partir du n° ..... soit 30 € (frais de port compris)

Je souhaite commander ..... exemplaire(s) du n° ... à 17 € l'exemplaire (frais de port compris)

Nom, Prénom .....  
Fonction .....  
Organisme .....  
Adresse .....  
..... Code postal .....  
Ville .....  
Tél .....  
Mail .....

### Mode de règlement

- Sur présentation d'une facture  
 Joint au bulletin

*Règlement à l'ordre du CR•DSU*

Si l'adresse de facturation est différente de l'adresse ci-dessus, nous l'indiquer :

.....  
.....  
.....

### Formulaire à retourner à :

CR•DSU - 4 rue de Narvik BP 8054  
69351 Lyon cedex 08

Adhésion et abonnement [www.crdsu.org](http://www.crdsu.org)





Rhône-Alpes<sup>Région</sup>

GRANDLYON  
la métropole

